

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

DELIBERATION

OBJET : Compte administratif 2007 – budget cuisine centrale

Le maire propose au conseil municipal d'examiner le compte administratif de l'exercice 2007 du budget cuisine centrale qui s'établit comme suit :

Libellés	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser reportés
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1.581.933,85 €	1.497.443,66 €	
Recettes	1.581.933,85 €	1.496.087,97 €	
Résultat de clôture		- 1.355,69 €	
Résultat reporté		+ 6.933,85 €	
Résultat net de fonctionnement			+ 5.578,16 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	83.639,73 €	66.047,18 €	6.600 €
Recettes	83.639,73 €	26.116,09 €	
Résultat de clôture		- 39.931,09 €	- 6.600 €
Résultat reporté		+ 56.639,73 €	
Résultat net d'investissement			+ 10,108,64 €
Résultat global de clôture		+ 22.286,80 €	
Résultat net global			+ 15,686,80 €

Le maire s'étant retiré conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseil de quartier », après en avoir délibéré,
APPROUVE le compte administratif 2007, par 27 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'Adjointe déléguée,

Marie-Bernadette LE NEVE.